

## Agefiph Rhône-Alpes

### Colloque

# "Compensation du handicap et emploi"

**Salon Handica**  
Lyon, le 20/03/2003

### INTERVENTIONS THÉMATIQUES

**Le point sur les aides :**  
L'AGEFIPH



## Colloque "Compensation du handicap et emploi"

Salon Handica – Lyon, le 20/03/2003

animé par **Patrick Fronçon** (journaliste indépendant)

### Le point sur les aides :

#### • L'AGEFIPH :

**Patrick Fronçon :** Poursuivons... Madame Wohlhuter avait évoqué un certain nombre d'aménagements techniques, parfois très inventifs, avec Anne-Marie Segaud, qui est chargée d'études à l'AGEFIPH, nous allons maintenant rentrer un petit peu plus dans le détail des réponses techniques. Quand je dis technique ceci désigne aussi en termes de financement, en termes d'aménagement du poste de travail, et puis en termes d'ergonomie... Pouvez-vous nous dire en quoi consiste votre travail au quotidien Mme Segaud ?

**Anne-Marie Segaud :** Je suis chargée d'études et de développement à l'AGEFIPH et j'ai en responsabilité thématique la problématique de l'ergonomie et des aménagements des situations de travail. Comme François Atger l'avait dit tout à l'heure, compenser le handicap dans l'emploi, est effectivement le cœur de métier de l'AGEFIPH. D'ailleurs l'Etat a transféré à l'AGEFIPH le financement des aménagements de poste. En 1990, l'AGEFIPH avait instruit 300 dossiers d'aménagement de poste, en 2000, c'est 3000 dossiers qui ont été instruits. Nous devons donc faire face à cette croissance et à la complexité des situations, complexité due effectivement à la diversité des handicaps, mais aussi à la complexité de l'évolution des conditions de travail et des postes de travail. D'ailleurs nous ne parlons plus de poste, mais de situation de travail, parce qu'effectivement, nous sommes moins sur des tâches très identifiées, mais beaucoup plus sur des notions de polyvalence, poly-compétence comme vous le disiez, et même de flexibilité. Nous étions confronté, au niveau de la délégation régionale, à un nombre croissant de demandes liées, non pas à l'aménagement du poste lui-même, mais d'abord à l'étude préalable pour y parvenir. Nous avons donc mis en place en 1999, une plate-forme ergonomique, parce que sur le terrain nous avions des réponses existantes, des exemples de personnes qui avaient mis en place cette compétence sur un territoire. Par contre nous n'avions encore que des réponses partielles et très variables, avec des délais de réaction quelquefois très longs. Nous avons donc mis en place une plate-forme ergonomique depuis juillet 1999. Après deux ans et demi de fonctionnement, nous avons fait évaluer cette plate-forme comme prévu au départ. Nous avons constaté qu'effectivement, cette plate-forme donne satisfaction aux différents partenaires par rapport aux objectifs fixés, c'est-à-dire la réactivité, la simplification des procédures pour solliciter l'AGEFIPH. Et nous avons pu observer aussi qu'elle répond à un plus grand nombre de besoins, quasiment à tous les besoins exprimés sur les départements, et ainsi obtenir une sorte d'homogénéité qualitative des résultats des études.

Pour autant, il faut quand-même considérer que cette plate-forme mobilise un engagement financier qui n'est pas négligeable pour la Délégation Régionale. En effet, elle représente 20% de ses engagements financiers sur le programme ordinaire par an, et, depuis 2000, nous en sommes à plus de 5 millions d'euros par an sur cette ligne aménagement de postes, dont un tiers qui sont liés aux études ergonomiques, donc aux études préalables. Il convient donc aujourd'hui de parfaire ce système, d'améliorer et de généraliser le service qui est vraiment attendu aussi bien par les entreprises que par les travailleurs handicapés.

Nous devons travailler sur la phase amont, c'est-à-dire sur une meilleure analyse des besoins, avec l'entreprise, avec le médecin du travail, avec le CHSCT, ainsi que sur la phase

expertise, de manière à avoir une expertise qui soit différenciée et qui soit adaptée à la problématique, rapide et réactive en termes de conseils dans certaines situations, longue en termes d'études dans d'autres situations, et sans négliger non plus la phase aval afin d'évaluer l'action et mesurer son impact en termes d'insertion et de maintien en emploi des personnes handicapées. Aussi, aujourd'hui, nous sommes en train de réfléchir à la mise en place d'une fonction d'animation territoriale, pour prendre en charge toutes ces problématiques de compensation fonctionnelle du handicap en situation d'emploi.

**Patrick Fronçon** : Merci beaucoup pour toutes ces précisions.